

**AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement**

---

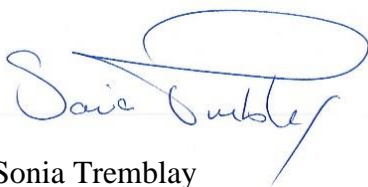
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 août 2019, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 276-2019 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 229(2012) afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook.

Ce règlement est réputé conforme au plan d'urbanisme depuis le 11 octobre 2019. Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 11 octobre 2019. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 11 octobre 2019. Le règlement numéro 276-2019 est donc en vigueur depuis le 11 octobre 2019.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

Donné à Barnston-Ouest, ce 22 octobre 2019.



Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière